

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2021

Conseil interministériel des villes : l'Union sociale pour l'habitat adresse ses propositions au Gouvernement

Dans la perspective du Comité Interministériel des Villes (CIV) qui se tiendra le 29 janvier prochain, l'Union sociale pour l'habitat a adressé au Gouvernement ses propositions.

Pour améliorer à court et moyen terme les conditions de vie des habitants, l'Union sociale pour l'habitat en appelle à une **amplification rapide de la dynamique de renouvellement urbain des quartiers en augmentant le financement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à hauteur de 2 milliards d'euros**. Cette décision permettrait de financer correctement les 17% de projets qui n'ont pas encore été validés par l'ANRU (notamment en Ile-de-France/Seine Saint-Denis, Marseille, Outre-mer...), de compléter les projets existants en réintégrant des opérations utiles et pertinentes qui ont été écartées faute de moyens financiers suffisants, de revoir le financement de certaines opérations afin d'accompagner des travaux d'amélioration durable de logements sociaux et de compléter les projets par des opérations portées par les collectivités locales (équipements publics, aménagements) et leurs partenaires (locaux de santé, ...), écartées faute de financement ou répondant à des besoins révélés par la crise.

L'USH propose également **d'augmenter l'offre de logement adaptée aux ménages les plus fragiles** en accélérant, dans le cadre du plan de relance, la construction de programmes de logements sociaux PLAI et PLUS. Parallèlement, l'USH propose de **renforcer la mixité sociale au sein des quartiers via le développement de l'accession sociale avec l'amplification des solutions de logement à destination des actifs modestes**.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers passe par la pérennisation des actions de gestion urbaine de proximité menées via le dispositif d'abattement de TFPB en QPV. La pérennisation de ce dispositif au-delà de 2022, en complément des autres dispositifs de la politique de la ville et du droit commun (sécurité, éducation, emploi, jeunesse, mobilités, santé, etc.) et sa juste compensation aux collectivités locales, doivent être annoncées au plus vite pour permettre aux acteurs de prévoir des actions pluriannuelles.

Dans de nombreux quartiers, les conditions de sécurité et de tranquillité se sont dégradées et les premières victimes en sont les habitants ainsi que le personnel de proximité. L'Etat doit s'engager pour **renforcer la sécurité publique et la tranquillité au sein des quartiers** et promouvoir des dispositifs d'action rapide face aux nuisances et troubles de jouissance. Les dispositifs mis en place ces dernières années sont encore insuffisants pour améliorer véritablement la situation sur de nombreux territoires.

La crise économique risque de voir disparaître certains petits commerces et laisser de nouveaux locaux inoccupés. Il faut dès à présent renforcer le soutien au **développement économique** et encourager **l'emploi et l'activité par des dispositifs spécifiques : Zones Franches Urbaines, renouvellement des « emplois jeunes » ...**

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire nous obligent, collectivement, à intensifier nos efforts pour les quartiers. La stigmatisation de ces quartiers et de leurs habitants – et le refus de l'application de la loi SRU en est parfois l'expression la plus brutale, n'aide en rien le traitement de ces situations. Nous faisons des propositions concrètes au ministère de la Ville, et ces propositions ont en commun, quels que soient leur périmètre et leurs modalités, d'améliorer significativement les conditions de vie des habitants. Leurs préoccupations, leurs angoisses ne peuvent pas rester sans réponses, au risque de fragiliser encore davantage notre équilibre social collectif.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 630 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2019, les organismes Hlm ont mis en chantier 73 000 logements neufs et logements-foyers, en ont acquis et amélioré 6 000 et acquis sans travaux 5 500. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,3 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 600 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus** : www.union-habitat.org

Contacts presse : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66
[@UnionHlm](https://www.instagram.com/UnionHlm)